



CP 2000/119 Final FR/en

Original : EN

TITLE / TITRE

Motion on Medical Advertising – Information Technology

Motion sur la publicité médicale – Technologie de l'information

AUTHOR / AUTEUR

Dr LETH

CONCERNING / CONCERNE

All Delegations

Toutes les délégations

PURPOSE / OBJET

Adopted during the Board on 02/09/2000 – Adopté lors du Conseil le 02/09/2000

DATE

15/09/2000

KEYWORDS / MOTS CLEFS

Advertising – Technology / Publicité - Technologie

A l'attention du Conseil

Motion sur la publicité médicale – Technologie de l'information
Samedi, le 2 septembre

PRENANT EN CONSIDERATION les activités en cours au sein de l'UE quant au marketing et à la vente des produits pharmaceutiques,

REAFFIRMANT les positions du CP selon lesquelles

- Les médicaments vendus sur ordonnance ne doivent pas faire l'objet d'un marketing grand public.
- La vente des médicaments par le biais du commerce électronique comporte des dangers pour les patients.

SOULIGNANT le besoin de règles communautaires communes concernant la définition des médicaments en vente libre.

LE CONSEIL DECIDE que, afin de renforcer la position du CP, d'autres organisations professionnelles pourront être approchées pour mener des efforts conjoints.